



Communiqué de presse 3/05/2021

Avenant 43 / Elections départementales des 21 et 27 juin 2021

L'ADMR salue une avancée historique pour la revalorisation des métiers de la branche associative de l'aide à domicile et invite les départements à réaffirmer leur soutien au secteur médico-social en assurant le financement de cette mesure dès le 1^{er} octobre 2021.



« La décision annoncée le 1^{er} avril dernier par Brigitte Bourguignon est historique. Elle contribuera effectivement à renforcer la justice sociale et l'équité en matière de rémunérations, pour un secteur associatif délaissé depuis de trop nombreuses années. Je n'imagine pas qu'une telle mesure n'obtienne pas le soutien unanime de tous les départements » déclare Thierry d'Aboville, Secrétaire général de l'ADMR, 1^{er} réseau national associatif de service à la personne.

La crise sanitaire de la Covid-19 a mis en lumière le rôle essentiel et l'engagement exceptionnel des salariés de l'aide à domicile. Réclamée depuis des années, une revalorisation de leurs métiers était d'autant plus urgente qu'il devenait impossible de recruter et de fidéliser les salariés qui accompagnent les personnes âgées ou en situation de handicap dont l'immense majorité souhaitent vivre et vieillir à domicile. Or, le modèle des réseaux associatifs de la branche du domicile, qui représente 225 000 salariés et plus de 70% des effectifs du secteur, impose que toute évolution de sa grille des salaires et des parcours qu'elle propose à ses salariés fasse l'objet d'un agrément par l'Etat d'un avenant à leur convention collective. Le 1^{er} avril dernier, Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie, annonçait l'agrément de l'Avenant 43 à la convention collective de la branche du domicile, qui entrera en vigueur au 1^{er} octobre prochain.

Un accord majeur qui nécessite le soutien de tous les départements.

L'Avenant 43 est un accord majeur, fruit d'un travail et de négociations de plusieurs années entre les 4 structures associatives nationales à but non lucratif de l'aide à domicile (ADEDOM, ADMR, FNAAFP/CSF et UNA) et les partenaires sociaux (CFDT, FO et CGT). Il permettra une revalorisation moyenne de près de 15% des rémunérations, mais offrira également de nouvelles perspectives de parcours professionnels aux salariés du domicile. Le financement de cet avenant, assuré pour 2021 à 70% par l'Etat, devra dès 2022 s'équilibrer entre l'Etat et les départements, ces derniers portant les politiques sociales et finançant majoritairement la PCH (Prestation de compensation du handicap) et l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), réalisée à 75% par le secteur associatif du domicile.

Le secteur médico-social, enjeu majeur des élections départementales de juin prochain

L'ADMR, qui emploie 94 000 salariés au niveau national, ne doute pas que les élections départementales et régionales de juin prochain seront autant d'occasions de réaffirmer le soutien des départements au secteur du domicile qui, en permettant aux Français de vivre partout en France dans le lieu de leur choix et en proposant chaque année plus de 20 000 emplois de proximité non délocalisables, contribue de façon significative à l'aménagement du territoire.













Exemples* d'applications concrètes de l'Avenant 43 :

- Un aide à domicile, 7 années d'ancienneté, temps plein, sans diplôme, ayant suivi des formations, gagne aujourd'hui 1554,53€/mois. Il pourrait gagner 1783,98€ à partir du 1°° octobre, soit une hausse de salaire de 229,40€.
- Une aide à domicile, 10 années d'ancienneté, temps, plein, diplômée d'un DEAES, assurant des missions de tutorat, gagne 1831,50€/mois. Elle pourrait gagner 2247,63€ à partir du 1° octobre, soit une hausse de salaire de 416,13€.
- Un aide-soignant nouvellement embauché gagne 1628 euros. Il pourrait gagner 1952,50 €

 à partir du 1^{er} octobre, soit une hausse de salaire de 324,50 €.
- Une secrétaire d'association, nouvellement embauchée, temps plein, diplôme reconnul dans la branche, gagne 1628€/mois. Elle pourrait gagner 1952,50€ à partir du 1^{er} octobre, soit une hausse de salaire de 324,50€.

 Informations fournies par les réseaux nationaux. Chaque situation nécessite une analyse particulière en fonction d'autres critères d'évaluation. Un quide paritaire d'application est en cours d'élaboration.

L'ADMR en quelques mots... www.admr.org

Créée en 1945, l'ADMR est le 1^{er} réseau français de services à la personne et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire. L'ADMR fédère 2 700 associations locales implantées partout en France. Ses 94 000 collaborateurs dispensent chaque année plus de 100 millions d'heures d'intervention auprès de plus de 720 000 clients (familles, personnes âgées, personnes handicapées, tout public...). L'ADMR propose une large palette de services organisés en 4 pôles : Enfance et Parentalité / Services et soins aux Séniors / Accompagnement du handicap / Entretien de la maison. Depuis 2012, L'ADMR est présidée par Marie-Josée Daguin ; Thierry d'Aboville en est le Secrétaire général depuis 2005.







